

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 2067

présenté par
Mme Bareigts, rapporteure

ARTICLE 37

I. À la première phrase l'alinéa 3, substituer aux mots :

« riveraines des mers, des océans, des estuaires et des deltas mentionnées à »,

les mots :

« littorales au sens de ».

II. En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.